



Crédit photo : David Brodeur-Desbiens

Priorités d'intervention volet 2 et 3 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026

Développement territorial du Fonds régions et ruralité (FRR)



Crédit photo : Coop de solidarité de développement touristique
économique et social
de Mont-St-Pierre



Crédit photo : Roger St-Laurent

MRC de La Haute-Gaspésie

Adopté lors de la séance du conseil de la MRC tenue le 14 octobre 2025

Numéro de résolution : 12741-10-2025



Tables des matières

Avant-propos.....	2
Priorités d'intervention 2025-2026 FRR-Volet 2	3
Priorité 1 : Occuper et revitaliser le territoire	3
Priorité 2 : Stimuler l'entrepreneuriat local.....	3
Priorité 3 : Développer l'industrie touristique 4 saisons	4
Priorité 4 : Favoriser le développement du secteur bioalimentaire.....	4
Priorité 5 : La mobilisation des communautés et le soutien aux projets structurants pour.....	5
améliorer les milieux de vie (social, culturel, économique, environnement)	5
Priorité 6 : L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles.....	5
de développement local et régional	5
Priorité 7 : Le soutien au développement rural	5
Priorité 8 : Le soutien à la vitalisation	5
Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire 2025-2026 FRR-Volet 3	6
Préambule.....	6
Objectifs	6
Indice de vitalité économique.....	6
Territoire d'application	7
Sommes disponibles	7
Comité de vitalisation	8
Composition	8
Axes de vitalisation	8
Axe 1 : Infrastructures et services sur le territoire	8
Axe 2 : Attraction et accueil des nouveaux arrivants.....	9
Axe 3 : Milieu de vie attrayant et dynamique.....	9
Axe 4 : Économie, tourisme et culture.....	9
Axe 5 : Autonomie alimentaire et agriculture	9
Axe 6 : Infrastructures de transport et mobilité durable.....	10
Axe 7 : Développement durable	10
Modification du cadre de vitalisation	10



Avant-propos

Le présent document a pour but de fixer les grandes orientations ainsi que les priorités de développement 2025-2028 pour le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie. Cette planification doit répondre aux besoins de sa population, mais également s'assurer que ses actions prioritaires auront pour effet de favoriser le développement du territoire.

En vertu de l'entente de développement territorial du FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ — Intégrant le VOLET 3 — VITALISATION, la MRC de La Haute-Gaspésie :

- Adopte ses priorités d'intervention 2025-2026 en lien avec le soutien à la compétence en développement local et régional ;
- Adopte et mets en œuvre un cadre d'intervention pour la vitalité du territoire et des priorités annuelles qui en découlent ;
- Prévoit dans son cadre d'intervention pour la vitalité du territoire, des orientations et des priorités spécifiquement en lien avec les défis de vitalisation sur son territoire.

Les responsabilités dévolues aux municipalités par le gouvernement du Québec changent la façon dont elles doivent concevoir et planifier leur développement. Au cours des dernières années, nous avons pu constater que les municipalités qui tirent le mieux leur épingle du jeu sont celles qui savent mettre l'accent sur les forces de leurs milieux et qui axent leur développement sur leurs ressources humaines, sur la population qui habite le territoire et sur la qualité des services qu'elles offrent.

Par l'entrepreneuriat local et l'économie sociale, notamment, les milieux arrivent à se distinguer, puis à attirer naturellement de nouveaux résidents et de nouvelles entreprises qui contribuent à leur tour à dynamiser le territoire. C'est dans cet esprit que la MRC de La Haute-Gaspésie a entamé des démarches structurées, afin de mobiliser les acteurs du territoire et ainsi comprendre les enjeux auxquels ils font face.

Afin d'établir ses priorités d'intervention, la MRC de La Haute-Gaspésie a mis en commun les orientations de développement de plusieurs plans et initiatives qu'elle a chapeautés. Le présent document regroupe donc les priorités cohérentes au Fonds régions et ruralité issues de la stratégie de développement du plein air non motorisé de la Haute-Gaspésie, du plan d'intervention et d'affectation des ressources (PIAR), des travaux des différentes tables de concertation bioalimentaire, du plan de développement de la zone agricole (PDZA), des plans d'action Municipalité amie des aînés (MADA) et du cadre de vitalisation.



Priorités d'intervention 2025-2026 FRR-Volet 2

Priorité 1 : Occuper et revitaliser le territoire

- Planification de l'aménagement et du développement du territoire ;
- Mise en œuvre du schéma d'aménagement et de développement ;
- Effectuer les travaux de révision et de modification du schéma d'aménagement et de développement ;
- Assurer la réalisation de différents plans d'intervention ;
- Soutenir la mise en œuvre du plan d'action en aménagement du territoire ;
- Collaborer à des actions afin de combler les besoins de main-d'œuvre des entreprises du territoire ;
- Valoriser les entreprises locales et les métiers qui en découlent ;
- Promouvoir la région, afin de faciliter le recrutement des nouveaux arrivants ;
- Devenir une communauté encore plus accueillante pour les immigrants ;
- Développer un sentiment d'appartenance et de fierté du territoire ;
- Améliorer et maintenir un milieu de vie attrayant et dynamique ;
- Maintenir, supporter et améliorer les infrastructures et les services du territoire ;
- Développer et maintenir les services de proximité sur le territoire ;
- Favoriser le partage des services entre les municipalités ;
- Soutenir les municipalités locales grâce à l'expertise interne dans divers domaines, notamment en développement économique, en aménagement du territoire, en promotion touristique, en développement culturel, en développement rural et en développement social ;
- Stimuler et soutenir des projets qui favorisent l'augmentation de la capacité d'accueil des milieux.

Priorité 2 : Stimuler l'entrepreneuriat local

- Maintenir, supporter et développer les entreprises existantes et futures ;
- Accompagner et conseiller les entreprises existantes et futures ;
- Promouvoir et soutenir le démarrage, l'acquisition et l'expansion d'entreprises ainsi que la relève entrepreneuriale sur le territoire (services conseils et financement) ;
- Faciliter le démarrage et le maillage des entreprises ;
- Soutenir des projets majeurs de développement ayant des retombées significatives dans le milieu ;
- Stimuler l'entrepreneuriat chez les jeunes (promouvoir la culture entrepreneuriale) ;
- Dynamiser l'écosystème entrepreneurial ;
- Promouvoir le potentiel économique de la MRC ;
- Maintenir la concertation afin de stimuler les réalisations communes et le partage des bonnes pratiques ;
- Favoriser et supporter la réalisation d'études de marché et d'opportunités ;
- Supporter et maintenir les industries des ressources naturelles et marines ;
- Favoriser l'exportation des produits et des services (participation à des missions commerciales, modernisation, plans de commercialisation et exportation) ;
- Développer et soutenir le développement de la culture entrepreneuriale chez les jeunes.
- Favoriser le développement des compétences par l'offre de formation, séminaires et conférences) ;



- Stimuler l'innovation sous toutes ses formes ;
- Maintenir un service de mentorat pour entrepreneurs ;
- Stimuler et soutenir les projets liés au mentorat local et régional ;
- Encourager l'adoption de bonnes pratiques environnementales, sociales et de gouvernance ;
- Créer des emplois diversifiés et durables ;

Priorité 3 : Développer l'industrie touristique 4 saisons

- Évaluer, cibler et analyser les besoins de l'industrie touristique ;
- Favoriser et supporter la concertation et la communication des acteurs de l'industrie ;
- Favoriser la tenue d'activités à l'extérieur des périodes de grands achalandages touristiques ;
- Attirer et développer des événements sur le territoire (sportifs, gourmands, corporatifs, culturels) ;
- Profiter des événements et activités pour mettre en valeur notre offre de produits locaux ;
- Développer et maintenir un accueil touristique sur tout le territoire ;
- Déployer une promotion touristique flexible et attrayante ;
- Développer des partenariats avec les entreprises et organisations pour faire connaître l'offre touristique à l'extérieur de notre territoire ;
- Soutenir le déploiement de la stratégie de développement du plein air non motorisé du territoire et de certaines actions du plan de développement touristique de La Haute-Gaspésie et des Chic-Chocs (concertation et accompagnement des intervenants et entreprises) ;
- Promouvoir et soutenir l'industrie touristique du plein air motorisé (motoneiges en sentiers et hors-pistes, VTT, etc.) ;
- Favoriser et soutenir les projets pouvant améliorer la rétention touristique ;
- Développer des entreprises touristiques par l'ajout de nouvelles activités ;
- Contribuer à intégrer une perspective récréotouristique en matière d'aménagement du territoire.

Priorité 4 : Favoriser le développement du secteur bioalimentaire

- Accompagnement individuel des entrepreneurs du bioalimentaire dans la gestion de leur projet en démarrage ou en croissance ;
- Développement de la zone agricole ;
- Favoriser et faciliter la réalisation des actions du PDZA ;
- Mise en œuvre du PDZA 2023-2026 ;
- Participer et soutenir la diversification des pêches ;
- Développer l'interrelation commerciale des entreprises ;
- Soutenir le développement de nouveaux marchés et le démarchage ;
- Favoriser l'occupation dynamique du territoire agricole ;
- Favoriser l'établissement de la relève ;
- Faciliter la mise en marché des produits du secteur bioalimentaire ;
- Favoriser la diffusion de l'information du secteur bioalimentaire ;
- Reconnaître, soutenir et consolider les entreprises du secteur bioalimentaire.



Priorité 5 : La mobilisation des communautés et le soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (social, culturel, économique, environnement)

- Soutenir techniquement et financièrement des initiatives menant à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental ;
- Promouvoir le renouvellement et l'intégration des populations ;
- Favoriser la mise en valeur des ressources humaines, culturelles et physiques du territoire ;
- Maintenir un équilibre entre la qualité de vie, le cadre de vie, l'environnement naturel et les activités économiques ;
- Mobiliser les communautés et stimuler la participation citoyenne ;
- Soutenir et accompagner la démarche MADA.

Priorité 6 : L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional

- Soutenir et favoriser le développement d'activités liées aux ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou des organismes du gouvernement en fonction des priorités établies par la MRC ;
- Participation aux tables de concertation locales et régionales en développement.

Priorité 7 : Le soutien au développement rural

- Assurer la pérennité des communautés rurales ;
- Animer les milieux ruraux ;
- Renforcer le rôle des élus municipaux et consolider celui de la MRC dans l'offensive de développement rural ;
- Assurer à chaque municipalité les moyens d'agir ;
- Encourager une dynamique de développement par territoire ;
- Poursuivre un développement multiforme en milieu rural ;
- Favoriser la coopération et la complémentarité rurale urbaine ;
- Promouvoir le mode de vie rural, renforcer le rayonnement et l'attractivité du territoire ;
- Offrir un appui concret de l'appareil gouvernemental aux démarches, stratégies et projets des communautés rurales.

Priorité 8 : Le soutien à la vitalisation

- Élaborer et mettre en œuvre un cadre d'intervention pour la vitalité du territoire (pages suivantes) ;
- Assigner une ressource professionnelle à titre de responsable de la vitalisation.



Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire 2025-2026

FRR-Volet 3

Préambule

En signant une nouvelle entente de développement territoriale du Fonds régions et ruralité (FRR) 2025-2028 : Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2025-2029, le gouvernement du Québec souhaite appuyer de manière particulière les milieux faisant face aux plus grands défis de vitalisation en réservant un volet du FRR au soutien à la vitalisation.

Le Fonds régions et ruralité se décline en trois volets :

- Volet 1 — Rayonnement régional ;
- Volet 2 — Développement territorial ;
- Volet 3 — Soutien à la vitalisation.

Le présent cadre d'intervention pour la vitalité du territoire concerne le volet 3 — Soutien à la vitalisation dont la raison d'être s'inscrit dans la mobilisation et la coopération des organisations municipales et des partenaires pour mieux faire face aux défis particuliers de vitalisation.

On entend par vitalisation, l'ensemble des actions mises de l'avant par une communauté afin de dynamiser son milieu et d'améliorer de façon durable la qualité de vie de sa population.

Objectifs

Le volet 3 — Soutien à la vitalisation vise l'atteinte de quatre objectifs :

- Encourager la mobilisation des élus et des administrations municipales pour faire face aux défis particuliers de vitalisation ;
- Favoriser la collaboration entre l'appareil gouvernemental en région, les MRC et les municipalités locales présentant ces défis ;
- Appuyer la réalisation de démarches et d'initiatives de vitalisation sur le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie ;
- Agir positivement sur la vitalité du territoire par l'amélioration de services ou d'équipements pour la population, par la réalisation de projets probants sur les plans économique, social, touristique ou culturel.

Indice de vitalité économique

Le Soutien à la vitalisation vise à soutenir des territoires affichant une plus faible vitalité économique. L'Institut de la statistique du Québec (ISQ) a conçu l'indice de vitalité économique qui constitue un outil de connaissance permettant de mesurer la vitalité des territoires. Les municipalités régionales de comté (MRC) du cinquième quintile (Q5) de l'indice de vitalité économique sont admissibles à une aide financière.

L'indice a été conçu à partir de trois indicateurs représentant chacun une dimension essentielle de la vitalité économique des territoires, soit :



Le marché du travail (taux de travailleurs de 25 à 64 ans)

Il correspond au nombre de travailleurs, exprimé en pourcentage du nombre de particuliers ayant produit une déclaration de revenus à Revenu Québec. Il comprend à la fois les salariés et les travailleurs autonomes. Cet indicateur met quant à lui de l'avant le dynamisme du marché du travail d'un territoire.

Le niveau de vie (revenu médian de la population de 18 ans et plus)

Le revenu médian représente la valeur centrale qui sépare en deux parties égales un groupe donné de particuliers ayant un revenu. Le revenu total médian, aussi appelé revenu avant impôt, se compose des salaires et traitements, du revenu net provenant d'un travail autonome, du revenu de placements, des pensions de retraite, des transferts gouvernementaux et des autres revenus en espèces. Les particuliers, dont le revenu est nul, sont exclus du calcul du revenu total médian. Ici, c'est le niveau de vie des citoyens du territoire que l'on cible comme information.

Le dynamisme démographique (taux d'accroissement annuel moyen de la population sur une période de 5 ans)

Il représente la variation annuelle moyenne sur cinq ans de l'effectif de la population rapportée à la population moyenne de la période pour un territoire donné. Cet indicateur vise à représenter la dynamique démographique, un élément central de la vitalité des territoires et ayant des effets importants sur leur économie.

Le MAMH utilise l'indice de vitalisation pour moduler la répartition d'enveloppes budgétaires vouées au développement local et régional, notamment celles des différents volets du Fonds régions et ruralité.

Territoire d'application

Pour être admissible, les projets du volet 3 — Vitalisation doivent se réaliser sur le territoire d'une MRC du cinquième quintile de l'IVE ou sur le territoire d'une municipalité locale du quatrième ou du cinquième quintile de l'IVE.

Il n'est pas essentiel qu'un projet se réalisant dans une municipalité Q4 ait des retombées sur une municipalité Q5. Néanmoins, considérant que les municipalités Q5 font face à de plus grands défis de vitalisation, le résultat recherché par le volet 3 est d'améliorer plus spécifiquement la vitalisation de ces territoires. Les MRC devraient s'assurer que des projets y sont réalisés.

Le territoire d'application du volet 3 — Soutien à la vitalisation inclut l'ensemble de La MRC de La Haute-Gaspésie puisque la MRC présente un indice de vitalité économique négatif et se situe donc dans le cinquième quintile (IVÉ 2022).

Sommes disponibles

Le montant attribué pour le volet 3 est de 818 576 \$ par année de 2025-2026 à 2027-2028 totalisant un montant de 2 455 728 \$ pour la durée de l'entente.



Comité de vitalisation

Composition

Un comité de vitalisation a été créé pour analyser et recommander les projets pouvant faire l'objet d'une aide financière aux membres du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie. Ce comité, nommé par le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, est composé des personnes suivantes :

Membres votants:

- Préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie ;
- Maire de Sainte-Anne-des-Monts ;
- Mairesse de Cap-Chat ;
- Mairesse de Marsoui ;
- Mairesse de Saint-Maxime-du-Mont-Louis.

Membres non votants*:

- M^{me} Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière ;
- M. Jean-Simon Vigneault, directeur général adjoint ;
- M^{me} Marie-Chantale Fournier, conseillère au développement rural ;
- Un(e) représentant(e) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Axes de vitalisation

Les projets devront répondre aux besoins réels de la population. La réalisation de ces mêmes projets devra générer des effets durables auprès des clientèles visées ou au sein de leur milieu respectif.

Les projets doivent s'inscrire dans l'un des domaines d'intervention suivants visant à favoriser la vitalité économique, le dynamisme culturel, le développement social, la protection de l'environnement, la ruralité, l'habitation, le soutien aux municipalités locales, l'amélioration des milieux de vie, la mise en valeur du patrimoine, l'aménagement, et la mise en valeur du territoire.

Les axes de vitalisation ciblés sont en lien avec la planification stratégique existante à la MRC de La Haute-Gaspésie. Le comité de vitalisation peut, s'il le juge opportun, modifier ou ajouter des axes de vitalisation selon le contexte socioéconomique du territoire pendant les trois (3) années de l'entente.

Les projets susceptibles de recevoir de l'aide financière du **volet 3 — Soutien à la vitalisation** doivent viser l'un des axes de vitalisation suivants :

Axe 1 : Infrastructures et services sur le territoire

- Améliorer la vitalité des municipalités ;
- Favoriser les échanges entre les municipalités dans le but de travailler en commun ;
- Favoriser la complémentarité des services, des immobilisations et des équipements municipaux (coopération intermunicipale) ;



- S’assurer que le territoire de la MRC possède les infrastructures et les services répondant aux besoins de la population ;
- Préserver les services de proximité sur le territoire (dans la mesure du possible) ;
- Maintenir ou augmenter les services répondant aux besoins de la population.

Axe 2 : Attraction et accueil des nouveaux arrivants

- Améliorer le solde migratoire de la MRC, augmentation de la population ;
- Devenir une MRC plus attractive, rayonnement du territoire ;
- Soutenir les initiatives concernant la rétention et l’attraction des nouveaux arrivants ;
- Augmenter la population des moins de 45 ans.

Axe 3 : Milieu de vie attrayant et dynamique

- Favoriser l’arrivée et la rétention de nouveaux citoyens, travailleurs, entrepreneurs, familles et étudiants ;
- Développer des communautés vivantes et dynamiques ;
- Améliorer les milieux de vie des Hauts-Gaspésiens ;
- Augmenter le sentiment de fierté de la communauté ;
- Améliorer la qualité de vie des citoyens ;
- Maintenir, développer et élargir les services de garde à la petite enfance ;
- Stimuler et soutenir des initiatives visant à positionner la MRC comme territoire VERT et ACTIF (parcs, jardins, terrains sportifs, loisirs, etc.) ;
- Soutenir des projets pour l’accompagnement des personnes plus loin du marché du travail vers leur intégration en emploi ;
- Soutenir des projets favorisant la participation active des aînés dans la communauté.

Axe 4 : Économie, tourisme et culture

- Attirer de nouvelles clientèles touristiques, culturelles et artistiques ;
- Attirer et/ou initier des événements majeurs sur le territoire ;
- Soutenir l’accueil touristique uniforme, innovant et dynamique sur le territoire ;
- Stimuler et soutenir des projets qui favorisent l’accès à une offre culturelle de qualité pour l’ensemble de la population.

Axe 5 : Autonomie alimentaire et agriculture

- Recruter et faciliter l’arrivée de la relève agricole ;
- Soutenir des projets pour faciliter la distribution des produits localement ;
- Favoriser une meilleure autonomie alimentaire dans la MRC ;
- Stimuler et soutenir l’achat local ;
- Soutenir des projets afin d’assurer un meilleur approvisionnement des produits locaux auprès des différentes clientèles ;
- Soutenir les initiatives collectives de commercialisation et de distribution en circuit court.



Axe 6 : Infrastructures de transport et mobilité durable

- Favoriser et encourager les modes actifs de mobilité des personnes (marche, vélo, transport collectif, etc.) ;
- Améliorer l'accès aux personnes ayant des problèmes de mobilité ;
- Offre diversifiée de mode de transport ;
- Accompagner et supporter la ville de Sainte-Anne-des-Monts dans ses démarches de mise à niveau de l'aéroport ;
- Électrification des transports et ajout de bornes électriques ;
- Développer et améliorer les réseaux cyclables ;
- Mise en valeur de nos ports de mer.

Axe 7 : Développement durable

- Favoriser et soutenir des solutions durables pour lutter contre les changements climatiques ;
- Soutenir des projets afin de contribuer à la diminution des matières vers les lieux d'enfouissement ;
- Favoriser les projets d'économie circulaire ;
- Développer des projets en lien avec la récupération alimentaire ;
- Développer des filières de recyclage, de réemploi et de valorisation des matières.

Modification du cadre de vitalisation

Au cours de l'entente, le comité de vitalisation se réserve le droit de proposer une bonification du cadre de vitalisation en fonction des nouvelles opportunités de développement se présentant sur son territoire.

